



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**education.gouv.fr**

**BO**

LE BULLETIN OFFICIEL  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.



**PERSONNELS**

**Formation**

**ÉCHANGES ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER POUR LES  
ENSEIGNANTS : CALENDRIER DE DÉPÔT ET DE TRAITEMENT DES**

## CANDIDATURES POUR L'ANNÉE 2022-2023

NOR : MENC2116813N

Note de service du 6-7-2021

MENJS - DREIC - DIVSS

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices des ressources humaines ; aux délégués et déléguées académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux cheffes et chefs d'établissement

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé, hors programme Erasmus+, organisés au niveau national pour l'année scolaire 2022-2023. Elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les 6 programmes de mobilités proposés par la Délégation aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dreic) en lien avec l'Inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche (IGÉSR), la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (Ofaj), l'Office franco-allemand d'échanges universitaires (DAAD) et France Éducation international (FÉi).

1. Le programme Jules Verne (Dreic) ;
2. Le programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires (Dreic) ;
3. Le programme Élysée Prim (anciennement échange franco-allemand) des enseignants du premier degré (Dgesco) ;
4. Les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (FÉi) ;
5. Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des

premier et second degrés en allemand, anglais, italien et espagnol (FÉi) ;

6. Le programme Codofil: séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE) (FÉi).

**L'ensemble des dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page Éduscol :**

<https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite>

## 1. PROGRAMME JULES VERNE

**Durée :** une année scolaire, renouvelable deux fois après autorisation

**Public concerné :** enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, de toutes les disciplines et dans l'ensemble des filières

**Descriptif :** <https://eduscol.education.fr/1232/programme-jules-verne>

**Opérateur :** Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire (Divss), Délégation aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dreic) - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS)

Dates limites

<b>octobre 2021</b>	Dépôt des candidatures par courrier à la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) d'origine de l'enseignant
<b>novembre 2021</b>	Entretien de l'enseignant avec la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic)
<b>décembre 2021</b>	Réunion préparatoire organisée par la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) avec l'ensemble des candidats retenus
<b>janvier 2022</b>	Envoi d'une lettre de mission aux candidats retenus afin de préciser les modalités de leur mise à disposition ou détachement. Le suivi de cette procédure est assuré par la Dareic de l'académie dont relève le candidat, en coordination avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades des pays d'accueil
<b>février 2022</b>	Transmission des candidatures retenues par courrier ou par voie électronique, sous couvert du Dareic ou du Scac à la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

## 2. PROGRAMME D'ÉTUDES EN ALLEMAGNE DESTINÉ AUX PROFESSEURS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE TITULAIRES

**Durée** : un mois du 31 janvier au 27 février 2022 - aucune prolongation n'est possible

**Public concerné** : enseignants d'histoire et de géographie titulaires du second degré de l'enseignement public du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS)

**Descriptif** : <https://eduscol.education.fr/1245/programme-d-etudes-en-allemand-pour-professeurs-d-histoire-geographie-titulaires>

**Opérateur** : DAAD France - Office allemand d'échanges universitaires, Maison de la Recherche - Sorbonne Université, 28, rue Serpente, 75006 Paris

**Contact** : Kilian Quenstedt, [quenstedt@daad.de](mailto:quenstedt@daad.de), téléphone : 01 53 10 58 32

**Coordination pour la partie française** : Délégation aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dreic) - Département B2 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS)

Dates limites	
<b>27 septembre 2021</b>	Dépôt du dossier de demande d'avis hiérarchiques auprès de la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) de l'enseignant, pour avis signé par le Dareic ou autre représentant du recteur
<b>14 octobre 2021, minuit</b>	Dépôt des dossiers de candidature en ligne sur la plateforme du DAAD ( <a href="http://portal.daad.de">http://portal.daad.de</a> )
<b>15 novembre 2021</b>	Pour les candidats ayant déposé leur dossier avant le 14 octobre, dernier délai pour déposer sur la plateforme du DAAD ( <a href="http://portal.daad.de">http://portal.daad.de</a> ) : <ul style="list-style-type: none"> <li>— le résultat du test d'allemand onSET (<a href="http://www.onset.de">www.onset.de</a>) ;</li> <li>— d'autres pièces éventuellement manquantes à leur dossier.</li> </ul>
<b>31 janvier au 27 février 2022</b>	Formation et stage en établissements des lauréats en Allemagne (Francfort/Main).

### 3. PROGRAMME ÉLYSÉE PRIM POUR LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (ANCIENNEMENT ÉCHANGE FRANCO-ALLEMAND)

**Durée** : une année scolaire renouvelable une fois

**Public concerné** : enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré ayant au moins 2 ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne

**Descriptif** : <https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre>

**Opérateur** : Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) - Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07

**Contact** : [dgesco.formation@education.gouv.fr](mailto:dgesco.formation@education.gouv.fr), téléphone : 01 55 55 31 59

Dates limites	
<b>10 janvier 2022</b>	Transmission de tous les dossiers de candidature par l'IEN avec un premier avis à la Direction académique des services de l'éducation nationale pour décision <u>Dossier de candidature téléchargeable sur Éduscol</u>
<b>7 février 2022</b>	Transmission à la Dgesco, Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2), sous couvert du recteur, par la Dareic, par courriel et voie postale : <ul style="list-style-type: none"> <li>— des dossiers de candidature par département (y compris ceux avec avis défavorable) ;</li> <li>— de la liste des candidats retenus ;</li> <li>— de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne.</li> </ul> <p><b>La direction académique informe chaque enseignant de la décision du directeur académique s'agissant du départ (autorisé ou refusé).</b></p>
<b>Mars 2022</b>	Réunion de la commission de répartition franco-allemande
<b>Fin mai 2022</b>	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj (4 jours)
<b>De mai à mi-juin 2022</b>	Envoi des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand aux candidats par les services académiques
<b>Août 2022</b>	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par l'Ofaj
<b>Janvier 2023</b>	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus)
<b>9 mai 2023</b>	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : <ul style="list-style-type: none"> <li>— à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription ;</li> <li>— à la Dgesco, bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (Dgesco C1-2) ;</li> <li>— à l'Ofaj ;</li> <li>— au responsable du Land d'affectation.</li> </ul>
<p>Informations complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informations sur le programme d'échange : <a href="https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre">https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre</a> et <a href="http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire">http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire</a> ;</li> <li>- téléchargement du dossier de candidature en format numérique : <a href="https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre">https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre</a> ;</li> <li>- pour un accueil réussi des enseignants allemands : <a href="https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre">https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre</a>.</li> </ul>	

## 4. SÉJOURS PROFESSIONNELS EN ALLEMAGNE, AUTRICHE,

## ESPAGNE, IRLANDE, ITALIE, PORTUGAL ET ROYAUME-UNI POUR LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

**Durée** : deux semaines consécutives

**Public concerné** : enseignants du second degré de l'enseignement public, titulaires de leur poste

**Descriptif** : <https://eduscol.education.fr/1242/sejours-professionnels-d-enseignants-francais-en-allemande-autriche-espagne-irlande-italie-portugal-et-royaume-uni-et-accueil-d-enseignants-europeens>

**Opérateur** : France Éducation international (FÉi)

**Contact** : 1, avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

### Dates limites

<b>18 octobre 2021</b>	Ouverture des inscriptions en ligne <a href="https://www.france-education-international.fr/mobilite/sejours-professionnels">https://www.france-education-international.fr/mobilite/sejours-professionnels</a>
<b>9 mai 2022</b>	Date limite des inscriptions en ligne
<b>30 mai 2022</b>	Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique Transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat
<b>16 juin 2022</b>	Transmission par la Dareic des dossiers originaux de candidature comportant les avis hiérarchiques par voie postale à FÉi

### Informations complémentaires :

- un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les 3 ans ;
- en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : [sejours-professionnels@france-education-international.fr](mailto:sejours-professionnels@france-education-international.fr).

## ACCUEIL DE PROFESSEURS EUROPÉENS DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SECOND DEGRÉ

**Durée** : deux semaines consécutives

**Public concerné** : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Portugal et Royaume-Uni)

**Descriptif** : <https://eduscol.education.fr/1242/sejours-professionnels-d-enseignants-francais-en-allemande-autriche-espagne-irlande-italie-portugal-et-royaume-uni-et-accueil-d-enseignants-europeens>

**Opérateur** : France Éducation international (FÉi)

**Contact** : 1, avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
<b>18 octobre 2021</b>	Ouverture des inscriptions en ligne : <a href="https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-europeens">https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-europeens</a>
<b>30 mai 2022</b>	Date limite des inscriptions en ligne
<b>13 juin 2022</b>	Transmission des dossiers originaux de candidature à FÉi, avec copie à la Dareic

## 5. STAGES DE PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE, PÉDAGOGIQUE ET CULTUREL POUR LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ ET DU SECOND DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

**Durée** : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août

**Public concerné** : enseignants des premier et second degrés titulaires (consulter les fiches descriptives des stages), de l'enseignement public

**Descriptif** : <https://eduscol.education.fr/1227/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel>

**Opérateur** : France Éducation international (FÉi)

**Contact** : 1, avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
<b>18 octobre 2021</b>	Ouverture des inscriptions en ligne : <a href="https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel">https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel</a>
Pour le premier degré	
<b>17 janvier 2022 à minuit (heure de Paris)</b>	Date limite des inscriptions en ligne
<b>31 janvier 2022</b>	Après transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers à l'IA-Dasen
<b>28 février 2022</b>	Transmission par voie postale à FÉi par l'IA-Dasen des dossiers originaux comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité
Pour le second degré	

<b>17 janvier 2022 à minuit (heure de Paris)</b>	Date limite des inscriptions en ligne
<b>31 janvier 2022</b>	Après transmission par le chef d'établissement du dossier de candidature à l'IA-IPR ou IEN/EG, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat
<b>28 février 2022</b>	Transmission par voie postale à FÉi par la Dareic des dossiers papier des candidats comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité
Informations complémentaires : - un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les 3 ans ; - en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:stages-linguistiques@france-education-international.fr">stages-linguistiques@france-education-international.fr</a> .	

## 6. PROGRAMME POUR LES ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT ET LES PROFESSEURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE) - CODOFIL : SÉJOUR EN LOUISIANE

**Durée** : une année scolaire renouvelable deux fois

**Public concerné** : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire et professeurs de français langue étrangère (FLE) justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

**À noter pour les enseignants de langues du second degré** : les postes disponibles dans le programme sont limités aux postes de FLE ou de FLE (French Language Acquisition) ouverts au niveau Middle School.

**Descriptif** : <https://eduscol.education.fr/1239/codofil-sejour-en-louisiane>

**Opérateur** : France Éducation international (FÉi)

**Contact** : 1, avenue Léon-Journault, 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
<b>13 septembre 2021</b>	Ouverture des inscriptions : dossiers téléchargeables sur le site de FÉi : <a href="https://www.france-education-international.fr/programme-codofil-louisiane">https://www.france-education-international.fr/programme-codofil-louisiane</a>
Pour le premier degré	
<b>25 octobre 2021</b>	1. Transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : <a href="mailto:codofil@france-education-international.fr">codofil@france-education-international.fr</a> 2. Transmission du dossier original à l'IEN qui transmettra à l'IA-Dasen
<b>15 décembre 2022</b>	Transmission à FÉi par l'IA-Dasen des dossiers de candidature comportant l'ensemble des avis hiérarchiques

Pour le second degré	
<b>25 octobre 2021</b>	1. Transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : <a href="mailto:codofil@france-education-international.fr">codofil@france-education-international.fr</a> 2. Transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR ou IEN-EG de la discipline concernée puis transmission à la Dareic au rectorat
<b>15 décembre 2021</b>	Transmission à FÉi par la Dareic des dossiers de candidature comportant l'ensemble des avis hiérarchiques
Pour les candidats FLE	
<b>15 décembre 2021</b>	Transmission du dossier au format papier à FÉi
Pour tous les candidats	
<b>3e semaine de décembre</b>	Convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés
<b>du 19 au 28 janvier 2022</b>	Comité de sélection à FÉi et entretiens avec les candidats présélectionnés
<b>mi-mars 2022</b>	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire
<b>3e semaine de juillet 2022</b>	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton Rouge
Informations complémentaires : - <b>les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet</b> ; - conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature <a href="https://www.france-education-international.fr/programme-codofil-louisiane">https://www.france-education-international.fr/programme-codofil-louisiane</a> ; - informations relatives aux conditions de vie et de travail <a href="http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org">http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org</a> .	

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

La secrétaire générale,

Marie-Anne Lévêque